



Fiche de candidature

Bulletin à remplir et à renvoyer

avant le 10 mars 2023 à :

Apel académie de Toulouse

secretariat@apelacatoulouse.fr

Apel de :

Président(e) : M. / Mme

Tél. :

Mail :

Référent(e) Semaine des Apel :

M. / Mme

Tél. :

Mail :

Etablissement :

Adresse :

Tél. :

Chef d'établissement :

M. / Mme

Nombre d'adhérents à l'Apel (année en cours) :

L'action « Semaine des Apel » concerne :

L'école primaire et Ou maternelle

Nombre d'élèves dans l'établissement :

Maternelle..... Primaire _____

Collège..... Lycée



Pourquoi un concours Semaine des Apel ?

Les Apel départementales, réunies au sein de l'Apel académique ont voulu créer un Prix pour :

- ✓ **Mobiliser et fédérer les Apel** dans la démarche de la Semaine des Apel ;
- ✓ **Avoir une meilleure connaissance des actions** menées dans les établissements à l'occasion de la Semaine des Apel ;
- ✓ **Valoriser l'implication des Apel** dans le mouvement en récompensant sur chaque département des actions.

Qui peut participer au concours ?

Tous les établissements de l'académie de Toulouse, représentés par une Apel ayant des statuts conformes aux statuts types en vigueur et à jour de leur cotisation pour l'année en cours, peuvent participer. Pour une Apel commune à plusieurs niveaux de scolarité, chaque établissement (école, collège, lycée) peut présenter un dossier conjointement.

Comment participer au concours ?

Compléter la fiche de candidature Concours « Semaine des Apel » ci-contre fournie par l'Apel académique et joindre les documents demandés.

Faire une présentation rapide de l'action envisagée par l'Apel de votre établissement sur papier libre. Adressez ces documents à l'Apel académique de Toulouse **avant le 10 mars (de préférence par mail)**.

Qui sélectionne les lauréats et attribue les prix ?

Chaque Apel départementale étudiera tous les dossiers présentés par les établissements de son département et désignera les actions lauréates. Chaque Apel départementale détermine, en fonction de l'enveloppe allouée par l'Apel académique et de son propre budget le nombre de prix et leur montant.